



Les accaparements de terres

Nouvelle menace pour l'agriculture paysanne et familiale

Depuis une trentaine d'années, le renforcement des politiques néolibérales véhiculées par plusieurs organisations internationales (Banque Mondiale, FMI et OMC) a eu pour conséquence la libéralisation des marchés, notamment agricoles, censée résoudre les problèmes de pauvreté et de faim dans le monde. Or, en favorisant l'essor d'un modèle d'agriculture productiviste, ces politiques ont accéléré la déstructuration des agricultures vivrières et traditionnelles des pays du Sud, pourtant les seules à même de nourrir efficacement les populations qui ont faim.

La suprématie du modèle productiviste, conjuguée aux récentes crises alimentaire, agricole, financière et économique, a de graves conséquences sur la gestion des terres cultivables, avec un phénomène d'accaparement des terres qui ne cesse de s'amplifier. Alors qu'un milliard de personnes souffrent de la faim, dont les 3/4 sont des paysan-ne-s, les États et entreprises se sont appropriés plus de 20 millions d'hectares de terres depuis 2006 pour satisfaire leurs intérêts économiques et stratégiques.

LA DIMENSION NOUVELLE DU PHÉNOMÈNE DES ACCAPAREMENTS DE TERRES

En octobre 2008, l'ONG GRAIN publie le rapport « Main basse sur les terres agricoles ». Un mois plus tard, le Financial Times révèle l'accaparement sans contrepartie financière d' 1,3 millions d'hectares de terres par l'entreprise Coréenne Daewoo à Madagascar, pays dans lequel 1/3 de la population souffre de la faim. Cet exemple devient rapidement emblématique du phénomène d'accaparement des terres dans les pays du Sud et de l'Est. Le phénomène d'accaparement des terres n'est pas nouveau. Toutefois, il a pris une ampleur sans précédent ces dernières années et met en cause de nouveaux acteurs. En effet, États et fonds spéculatifs investissent désormais sur des milliers d'hectares sans aucun contrôle ni garantie pour les populations locales.

Plusieurs raisons expliquent la multiplication des accaparements de terres :

- Le récent engouement pour la production d'agrocarburants.
- La croissance de la population et de l'urbanisation dans certains pays, combinée à l'épuisement des ressources naturelles, entraînent leurs États à s'accaparer des terres à l'étranger pour délocaliser leur production agricole. L'objectif consiste à garantir leur sécurité alimentaire sur le long terme.
- L'inquiétude grandissante de certains pays à l'égard des réserves d'eau douce disponibles. Accaparer des terres constitue ici un moyen d'accéder à cette ressource spécifique.
- Une demande accrue de matières premières brutes spécifiques aux pays tropicaux, dont notamment les

fibres et autres produits dérivés du bois.

- Les spéculations de certains investisseurs privés qui parient sur l'augmentation future des prix des terres et produits agricoles.
- L'illusion de bénéfices en terme de croissance par les États cédant leurs terres.

LES AGROCARBURANTS MENACENT L'ACCÈS À LA TERRE

Présentés comme alternatives aux carburants fossiles, les agrocarburants sont en plein essor à l'échelle de la planète, alors que leur prétendue durabilité est largement remise en cause. Ce type de production est en effet synonyme de concentration foncière et de monoculture d'exportation au détriment des cultures vivrières. La politique énergétique de l'Union européenne et les investissements des entreprises européennes contribuent fortement à l'extension des agrocarburants, qui imposent une double peine aux populations du Sud : ils font augmenter le prix des matières premières agricoles (les agrocarburants sont tenus pour responsables d'au moins 30 % de la hausse globale des prix des denrées alimentaires en 2008) et accaparent les terres agricoles des pays du Sud (pour atteindre les objectifs de consommation d'agrocarburants au niveau mondial, il faudra accaparer entre 13 et 17 millions d'hectares de terres dans les pays du Sud).

LES IMPACTS NÉGATIFS DES ACCAPAREMENTS DE TERRES

Les accaparements de terres sont responsables de toute une série d'impacts négatifs, notamment sur les populations locales :

- Recul de l'agriculture paysanne et familiale, avec un impact négatif sur l'emploi agricole direct et un risque d'exode rural.
- Mépris des droits de propriété et d'usage de la terre pouvant donner lieu à des conflits et/ou mise en danger de populations vulnérables, notamment les femmes et les populations indigènes.
- Compétition accrue pour l'accès à la terre, augmentation des prix, diminution du faire-valoir indirect et difficultés d'installation pour les agriculteurs-trices du pays.
- Dégradation de la sécurité alimentaire du pays hôte ; effet d'autant moins acceptable que ces pays sont souvent préalablement confrontés à des crises alimentaires.
- Dégradation de l'environnement : déforestation, destruction d'écosystèmes, surexploitation des ressources en eau, utilisation d'engrais chimiques et toxiques, monoculture...

LE DIFFICILE ACCÈS DES FEMMES À LA TERRE

Comme dans de nombreux secteurs économiques, les femmes sont au cœur des discriminations que subissent les populations rurales, en particulier concernant l'accès à la terre. En Amérique du Sud comme en Afrique, ce sont pourtant les femmes qui assurent l'essentiel de la production agricole. Mais elles subissent le poids de la coutume, des préjugés et de la domination masculine, y compris dans les organisations paysannes ou de défense des sans terre.

SOUTENIR L'AGRICULTURE PAYSANNE ET FAMILIALE

Au nom de la justice sociale, de l'efficacité économique et de la préservation de l'environnement, il est de l'intérêt général de promouvoir et de défendre une agriculture paysanne et familiale.

Un-e paysan-ne travaillant pour son propre compte :

- **respecte mieux l'environnement.** Parce qu'ils/elles travaillent dans leur milieu, les paysan-ne-s connaissent les spécificités climatiques, environnementales et pédologiques locales.
- **optimise les ressources et diminue les coûts de production.** Installé-e-s à leur propre compte, les paysan-ne-s essaient de baisser les coûts et de faire le meilleur usage des ressources naturelles renouvelables.
- **contribue plus au développement durable.** Les paysan-ne-s gèrent souvent en circuit court les cycles biologiques des ressources (eaux, minéraux...) afin de garantir à leurs descendant-e-s le transfert de leur patrimoine.
- **répond aux besoins alimentaires.** Alors que l'agriculture productiviste est essentiellement basée sur la monoculture, l'agriculture paysanne est extrêmement diversifiée et a d'abord pour but de nourrir les communautés proches des exploitations agricoles.

UNE RÉGULATION INTERNATIONALE À CONSTRUIRE

La lutte contre les accaparements de terres est un véritable défi pour la société civile, tant les acteurs en cause sont multiples et puissants et leurs intérêts divers (sécurité alimentaire pour les États investisseurs, nouvelles sources de profits pour les géants de l'agro-business, placements spéculatifs pour les groupes financiers). Malgré leur diversité, tous contribuent à menacer les équilibres économiques des pays concernés à moyen et long terme et à augmenter la pauvreté et la vulnérabilité des populations locales, spoliées et privées de leur moyen de subsistance.

Il est par conséquent indispensable et urgent que les organisations de solidarité internationale apportent leur soutien aux populations qui luttent contre ces accaparements de terres. Ce soutien doit notamment passer par la dénonciation des politiques des institutions financières internationales et d'organisations internationales telle l'Union européenne qui autorisent ou encouragent ces transferts. La promotion de réformes agraires offre des garanties de propriété ou d'accès à la terre aux communautés et aux paysannes et paysans et interdit l'achat de terres à caractère spéculatif. La mobilisation des sociétés civiles - nationales, régionales et internationales - doit intégrer un cadre d'action qui revendique la primauté de la souveraineté alimentaire.

Ce phénomène illustre enfin la nécessité d'établir des cadres législatifs aux niveaux national et international qui garantissent le droit de tous à se nourrir, qui assurent un accès à la terre sécurisé pour celles et ceux qui en dépendent et qui protègent l'égalité de droit des femmes à posséder et à travailler la terre.

C'est ce que propose l'organisation ActionAid dans son ensemble, suite à des consultations menées auprès de ses diverses branches nationales, au Sud et au Nord.



Malawi, 25 août 2009. Thabu Chidimba, agricultrice dans des champs irrigués entretenus par les femmes du village. © Graeme Williams/Panos/ActionAid.

Peuples Solidaires relaie également les revendications d'organisations paysannes du Sud et sensibilise l'opinion publique au Nord sur l'accès à la terre et le droit à l'alimentation, tous deux menacés par l'accélération des accaparements de terres. En 2009 et 2010, cette mobilisation s'est traduite par les principales actions suivantes :

- Le soutien des revendications du Collectif Tany (Collectif de défense des terres malgaches) sur l'annulation des accords de location de terres entre l'entreprise Daewoo et l'État malgache (Appel Urgent n° 326 du 14 février 2009)¹.
- Le soutien des revendications d'ActionAid Kenya, qui demande au gouvernement kenyan d'annuler un projet de culture de jatropha, un agrocarburant, sur une surface de 50 000 hectares de forêts et de terres agricoles par une compagnie italienne (Appel Urgent n°338 du 16 juin 2010).
- L'organisation en avril 2009 du Forum International sur « L'accès à la terre dans le contexte de crise alimentaire, écologique, économique et financière mondiale »² en partenariat avec la Confédération Paysanne, qui s'est conclu par l'adoption d'une « Charte de défense du droit des paysannes et des paysans à la terre ».

LES ACCAPAREMENTS DE TERRES

- La campagne européenne d'ActionAid sur les agrocarburants en 2010 et 2011, qui demande à l'Union européenne et aux États membres d'adopter un moratoire sur toute nouvelle expansion de la production et des investissements relatifs aux agrocarburants industriels.³
- La campagne « Droit à la terre au Nord et au Sud, un enjeu pour l'Europe » visant à interpeller les candidats à l'élection européenne de juin 2009 sur leur responsabilité dans les orientations des politiques agricoles mondiales (réforme PAC 2013) et à intégrer les enjeux fonciers dans l'agenda du futur Parlement européen. Parmi les 72 député-e-s européen-ne-s français-es élu-e-s en juin 2009, 19 avaient signé la Charte adoptée lors du Forum International sur l'accès à la terre.



« Peuples Solidaires organise des actions de rue pour sensibiliser les médias et le grand public. Ici, un réaccaparement symbolique de terres par des paysans du Sud à l'occasion du 1^{er} avril ».

1. Cet Appel Urgent a recueilli 8 000 signatures entre le 14 février et le 1^{er} juin 2009, portant à 17 000 le nombre de signatures soutenant les revendications du Collectif TANY.

2. Les Actes de ce forum, qui a réuni 350 participants les 18 et 19 avril 2009 à Montreuil, sont disponibles sur le site de Peuples Solidaires : www.peuples-solidaires.org/?getfile=2006

3. Visiter le site de la campagne en France :

www.peuples-solidaires.org/agrocarburants-reservoirs-pleins-ventres-vides/

L'ACCÈS À LA TERRE, UN ENGAGEMENT CONSTANT DE PEUPLES SOLIDAIRES

Depuis sa création dans les années 1980, Peuples Solidaires s'est saisi de la question de l'accès à la terre dans les Pays du Sud et l'a inscrite au cœur de ses préoccupations, notamment en soutenant dès cette époque les luttes des paysan-ne-s sans terre.

La création des Appels Urgents, aujourd'hui au cœur de l'action de Peuples Solidaires, date de la mobilisation de 16 militant-e-s breton-ne-s qui décident, suite à un voyage au Brésil, de lancer une campagne de lettres en France relayant les revendications d'organisations brésiliennes de travailleurs-euses et de paysan-ne-s sans terre.

Dès les années 1980, l'engagement de Peuples Solidaires dans la campagne « Le droit des Peuples à se nourrir eux-mêmes » promeut une vision du développement dans laquelle l'agriculture occupe une place centrale. Le soutien récurrent porté par la suite aux luttes des paysan-ne-s sans terre, notamment au Brésil et en Inde, se manifeste au travers de nombreux Appels Urgents. De même, Peuples Solidaire a participé à la mobilisation emblématique qui a eu lieu entre septembre 2006 et octobre 2007 en France autour de la marche pour la terre (Janadesh) organisée par Ekta Parishad, partenaire de Peuples Solidaires en Inde.

En parallèle du soutien apporté aux mobilisations locales, Peuples Solidaires a entrepris un travail d'analyse et de recherche qui l'a conduit à affirmer clairement les positions qu'elle défend en matière d'agriculture et d'alimentation :

- La promotion de la Souveraineté Alimentaire (adoption en 2006 de la Charte de la Souveraineté Alimentaire, qui reprend la définition donnée par la Via Campesina).
- La défense de l'agriculture paysanne et familiale comme seul modèle viable et durable du développement.

L'engagement en 2007 dans la campagne FaimZÉRO initiée par ActionAid International marque une nouvelle étape dans la mobilisation de Peuples Solidaires pour la défense des droits économiques, sociaux et culturels, au premier rang desquels figurent le droit à l'alimentation, le droit à la terre et aux ressources et le droit à la souveraineté alimentaire.

Fiche produite par la Commission Souveraineté Alimentaire et Développement de Peuples Solidaires

La Commission Souveraineté Alimentaire et Développement (SAD) est une instance de la Fédération Peuples Solidaires dont les membres sont élus tous les 2 ans lors de l'Assemblée Générale de la fédération. La Commission se réunit tous les trimestres pour assurer le suivi des activités de la fédération en matière de souveraineté alimentaire et définir les orientations de la campagne FaimZÉRO concernant la souveraineté alimentaire, les questions d'accès à la terre et les futures collaborations (Forum Social Mondial de Dakar, marche Jan Satyagraha en Inde...). Ses réflexions sont nourries par les activités de la fédération et par les relations avec les partenaires nationaux et internationaux (Brésil, Burkina Faso, Inde, Philippines, Sénégal...).



Contact : Antoine Bouhey
Fédération Peuples Solidaires 2B, rue Jules Ferry
93100 Montreuil - France
Tel : (33) 1 48582185 Fax : (33) 1 48580528 - www.peuples-solidaires.org
Maquette : Solenn Le Cars / slc@herbe-folle.fr / Crédits photos : Malawi - 2009 - ActionAid®



La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de Peuples Solidaires et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.